

SIEWILLER

TRAIT D'UNION

2012



BULLETIN COMMUNAL
N° 5

Le Mot du Maire



Nous voilà à nouveau arrivé au crépuscule d'une année. Comme de coutume il est l'heure du bilan.

Depuis maintenant quelques années l'association des Primevères nous propose de passer une agréable soirée en leur compagnie en procédant la crémation des sapins. C'est ainsi que nous avons débuté l'année 2012. Une sympathique équipe composée de membres du conseil municipal, des habitants avec leurs enfants s'est investi pour nettoyer notre environnement lors d'une demie journée de collecte de déchets au début du printemps.

Nous avons démarré depuis le mois d'avril des réunions mensuelles concernant le futur Plan Local d'Urbanisme. Ce nouveau document sera mis en place si tout va bien au milieu de l'année prochaine. Il remplacera la carte communale qui actuellement est le document de référence en urbanisme pour notre commune. Il donnera également une vision futuriste sur l'évolution urbaine de notre commune dans les 20 prochaines années. Dans les pages de ce numéro un article est réservé à ce futur document.

Les tilleuls autour de l'église protestante et près du cimetière ont subi un bon toilettage afin de sécuriser les abords. Ce dernier a d'ailleurs été classé « arbre remarquable ». La toiture de l'église catholique a également été réparée suite au coup de vent de début d'année.

Suite à plusieurs doléances au sujet du danger des voitures qui traversent notre commune et qui ne respectent pas les vitesses autorisées le conseil municipal sur les recommandations du Conseil Général a fait installer des « Coussins Berlinois » aux abords de l'école afin de sécuriser les entrées et sorties de classes. C'est un dispositif amovible qui sera remplacé lors de l'aménagement du centre du village dans les prochaines années.

La commune a également investi dans du matériel tel que 10 tables brasseries et 20 bancs, qui pourront servir à tous lors de manifestations collectives ou de fêtes familiales, une échelle, une nouvelle débroussailleuse et un dispositif permettant aux employés communaux d'œuvrer en toute sécurité pour des interventions au niveau du tracteur.

La modernisation de la voirie communale entre la limite du ban d'Ottwiller et la RD 107 est également programmée. D'après mes connaissances cette route n'a pas subi de grandes interventions depuis au moins un quart de siècle, et vu son état nécessite une intervention urgente. Les travaux sont prévus pour début 2013 et sont subventionnés par le Conseil Général.

L'année 2012 était l'année du changement en politique. Nous avons un nouveau Président de la République et un nouveau Député. Nous pouvons être fiers de ce dernier car c'est un « Krumme Elsässer », un gars de chez nous.

Pour 2013 nous avons d'autres projets tels que la réfection des allées intérieures du cimetière. Une étude du projet de réaménagement du centre historique du village sera lancée. Comme vous pouvez constater il y a de quoi faire dans notre commune.

Pour le moment je vous présente et au nom des membres du conseil municipal et du personnel communal les meilleurs vœux de santé et bonheur pour la nouvelle année.

René Burr

Cinq ans déjà

Le bulletin 2012 est arrivé.

Soit la cinquième édition.

TRAIT D'UNION

Où vous adressez ?

A la mairie par courrier
Mairie de SIEWILLER
Rue des églises
67320 SIEWILLER

Ou par e-mail à
mairiedesiewiller@wanadoo.fr
<http://siewiller.magix.net>

Synthèse des réunions du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2011

1. **Présentation du bureau d'études ECOLOR de Fénétrange.**
2. **Constitution de la commission du P.L.U.**
3. **Accueil Périscolaire.**
4. **Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**
5. **Adhésion au Syndicat Intercommunal AGEDI (cadastre).**
6. **Révision des loyers logements communaux.**
7. **Subvention pour le Lycée Erckmann Chatrian.**
8. **Placement financier.**
9. **Prix pour la décoration de Noël.**
10. **Subvention communale 2012 Paroisse Catholique**

1° Présentation du bureau d'études ECOLOR de Fénétrange

Mme KRIEGEL représentante du bureau d'études ECOLOR de Fénétrange, en charge de réaliser le P.L.U. de la commune de Siewiller, explique aux conseillers municipaux ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme, les différentes phases, les divers intervenants, la nécessité de mettre en place une commission du PLU.

2° Constitution de la commission du P. L. U.

Les membres suivants constitueront la commission du Plan Local d'Urbanisme :

- BURR René, Maire
- FENRICH Guy, adjoint
- ISCH Daniel, adjoint
- MERTZ Christian, conseiller municipal
- SCHROETER Alain, conseiller municipal

3° Accueil Périscolaire

Suite à la réunion du conseil municipal du 20 octobre 2011, point n° 2, et après réflexion des conseillers municipaux, le conseil municipal décide : par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- de participer à la mise en place d'un accueil périscolaire prévu à la maison de l'enfance en partenariat avec la commune de Drulingen.
- de désigner Messieurs BURR René et FENRICH Guy en qualité de délégués.

4° Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le conseil, après en avoir délibéré décide de :

- Valider le document unique d'évaluation des risques professionnels.
- S'engage à :**
- Mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels.
- Solliciter auprès du fonds national de prévention la subvention accordée au vu de la signature de la convention de subvention entre la commune et le fonds national de prévention.

5° Adhésion au syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

Le maire fait part au conseil municipal des documents en sa possession portant sur les conditions d'adhésion au syndicat intercommunal A.G.E.D.I. pour l'informatisation des communes rurales et autres collectivités publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour,

Décide,

Article 1 : D'approuver les statuts du syndicat intercommunal dénommé « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I.) et le règlement intérieur, tels que joints en annexe de la présente.

Article 2 : D'adhérer au syndicat intercommunal dénommé A.G.E.D.I. selon l'objet mentionné à l'article 2 des statuts.

Article 3 : De charger M. BURR René, maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.

Article 4 : De désigner M. BURR René comme représentant de la collectivité à l'assemblée spéciale du groupement intercommunal.

Article 5 : D'inscrire au budget chaque année le montant de la participation de la collectivité au syndicat.

6° **Révision des loyers logements communaux**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'augmenter le loyer mensuel du logement communal et de l'ancienne école maternelle de 2 % pour l'année 2012, charges non comprises.

7° **Subvention pour le lycée Erckmann Chatrian**

Suite à une demande de subvention du lycée Erckmann-Chatrian de Phalsbourg, pour un voyage scolaire à Berlin/Postdam dont un élève est de notre commune.

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 30 euros.

8° **Placement financier**

Le conseil municipal autorise le maire à placer pour une durée de six mois renouvelable auprès du trésorier de Drulingen, un placement en produit financier (BTN) des fonds libres de la commune à hauteur de 150.000 euros. Ces fonds libres ont pour origine le décaissement de l'emprunt n° 10278 01610 00019911704 dont l'emploi est différé.

9° **Prix pour la décoration de Noël**

Le maire propose cette année de reconduire le concours des plus belles décorations de Noël des maisons d'habitation de Siewiller.

Les 3 lauréats seront récompensés par un prix qui leur sera remis lors de la soirée de crémation des sapins qui aura lieu le samedi 14 janvier 2012.

10° **Subvention communale 2012 paroisse catholique**

Suite au décès de Martin Boell, ancien curé de la paroisse catholique de 1966 à 1972, sur la proposition du maire et en accord avec les membres du conseil de fabrique, le conseil municipal décide de partager le montant de l'annonce mortuaire de 183,00 euros parut dans les D.N.A. du 15 décembre 2011. Une somme de 91,00 euros sera déduite de la subvention de 2012 consacrée à la dite fabrique de l'église catholique.

Séance du 24 février 2012

1. **Programme des travaux patrimoniaux en forêt.**
2. **Prévisions budgétaires 2012.**
3. **Horaires du bus scolaire rentrée 2012/2013.**
4. **Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe non titulaire.**
5. **Réfection en urgence du toit de l'église catholique.**
6. **Achat d'un nouveau photocopieur.**
7. **Contrat d'accompagnement dans l'emploi.**

1° **Programme des travaux patrimoniaux en forêt**

Le conseil municipal approuve le programme des travaux patrimoniaux dans la forêt communale présenté par l'O.N.F. pour l'exercice 2012 et vote les crédits correspondants au budget primitif 2012, à savoir : 3.493,66 € T. T. C.

2° Prévisions budgétaires 2012

Le conseil municipal décide d'inscrire le versement des subventions suivantes au budget primitif communal de 2012 :

Article	Désignation des associations	Montant
65738	Collège des Racines et des Ailes de Drulingen (16 élèves)	240,00
65738	Lycée Erckmann Chatrian Phalsbourg (1 élève)	30,00
6574	Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Siewiller	150,00
6574	Association les Primevères de Siewiller	150,00
6574	Association Alsace Bossue Culturelle de Siewiller	150,00
6574	Chorale Sainte Cécile de Siewiller	150,00
6574	Conseil de Fabrique Eglise catholique de Siewiller	200,00
6574	Conseil Presbytéral Eglise protestante de Siewiller	200,00
6574	Association culturelle et sportive de Siewiller (école)	50,00
6574	Association Foncière de Siewiller	2.000,00
6574	Ecole de musique de Drulingen	330,00
6574	Garde et Aide à domicile Centre WEISS de Saverne	100,00
6574	Amicale des secrétaires de mairie de l'alsace bossue	120,00

Le conseil municipal décide d'inscrire les travaux et acquisitions suivants en section d'investissement du budget primitif communal de 2012 :

- Réfection allées cimetière + chemin communal entre Siewiller et Ottwiller + chemin rural vers la forêt.
- Acquisition de lampes d'éclairage public rue de la Gare et rue des Vergers.
- Pose de panneaux 3,5 T dans la rue des Vergers et la rue des Tuileries.
- Pose de panneaux réglementaires chemins ruraux.
- Achat d'un copieur numérique pour la mairie.
- Achat d'une échelle et d'un escabeau mairie-école + hangar.
- Achat de 10 tables + bancs.
- Outillage pour les ouvriers communaux.
- Rideaux / stores et nappe pour la mairie et l'école.

3° Horaires du bus scolaire rentrée 2012/2013

En raison de la création du périscolaire « Les Oisillons » qui se mettra en place dès la rentrée scolaire 2012/2013, il y a lieu de modifier les horaires de transport du bus du R. P. I.

Le maire présente aux conseillers municipaux la nouvelle grille d'horaires.

Les nouveaux horaires ont été validés par le conseil général et par le conseil d'école du R. P. I. dans leur séance du 17 février 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la nouvelle grille d'horaires présentée.

4° Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe non titulaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à :

- travaux d'entretien des espaces verts de la commune,
- travaux d'entretien de la voirie communale,
- travaux d'entretien des bâtiments communaux,
- nettoyage et rangement du matériel utilisé,
- déneigement.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 5/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 298, indice majoré : 303.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

Recrutement dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes dont la moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas ce seuil et pour une durée de travail au plus égale à la moitié de celle des agents publics à temps complet ou pour pourvoir l'emploi de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail.

Des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés que par reconduction expresse et dans la

limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité.

5° Réfection en urgence du toit de l'église catholique

Le maire informe le conseil municipal que suite aux vents violents du 5 janvier 2012, des tuiles sont tombées de l'église catholique. D'après le devis de réparation de la toiture présenté à l'assurance GROUPAMA Alsace et suite au passage de l'expert, celle-ci propose à la commune une indemnité de réparation de 6.457,- euros T.T.C.

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de faire réaliser les travaux de réparation en question par l'entreprise WEHRUNG de Drulingen pour un montant T.T.C. de 10.432,11 euros.

Le conseil municipal valide le devis des travaux supplémentaires de réparation de toiture de l'entreprise WEHRUNG de Drulingen pour un montant T.T.C. de 4.032,91 euros.

6° Achat d'un nouveau photocopieur

Le maire informe les conseillers municipaux que le contrat de maintenance du copieur de l'école est arrivé à son terme en 2011 et propose de fournir à l'école l'actuel copieur de la mairie et d'en acquérir un neuf pour les besoins de la commune. Le maire soumet deux offres de prix de la société LINDEMANN à Strasbourg et KIRCHNER à Sarrebourg.

Après examen des devis, le conseil municipal décide l'achat du matériel suivant auprès de la société LINDEMANN :

- un copieur numérique multifonction KYOCERA TASKALFA au prix net H. T. de 3.871,24 euros,
- 1 chargeur recto-verso 2 passages au prix net H. T. de 492,49 euros,
- 1 meuble bois sur roulettes au prix net H. T. de 173,91 euros,
- l'installation, connexion ordi et formation au prix net H. T. de 180,60 euros
- et accepte le contrat d'entretien du copieur sur une durée de cinq ans.
Facturation par kit de 10 000 copies au prix net H. T. de :
 - 0,007 euros la copie noire
 - 0,070 euros la copie couleur
- et autorise le maire à signer le bon de commande et le contrat d'entretien.

7° Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Le maire propose aux conseillers municipaux de recruter une personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour les besoins de la mairie. Cette personne sera chargée du classement, de la saisie et numérisation des archives. Ce contrat sera conclu pour une durée de six mois.

Le conseil municipal approuve l'embauche d'une personne en CAE ou CUI et autorise le maire à entreprendre les démarches auprès de l'agence pôle emploi.

Séance du 23 mars 2012

1. **Compte administratif 2011**
2. **Affectation du résultat 2011**
3. **Compte de gestion 2011**
4. **Budget primitif 2012**
5. **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012**
6. **Convention de fonctionnement du service périscolaire « Les Oisillons ».**
7. **Reprise de la compétence hydraulique du SIVOM de la Vallée de l'Isch**

1° Compte Administratif 2011

Avant d'entamer la discussion du compte administratif de l'exercice 2011, le conseil municipal élit Monsieur Daniel ISCH, 1er adjoint au maire, comme président de séance. Après étude et discussion, en l'absence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2011, à savoir :

Recettes	(fonct. 2011)	255.506,18 €
----------	---------------	--------------

- Dépenses	(fonct. 2011)	204.520,62 €
+ Excédent	(clôture 2010)	154.194,63 €
= Excédent	(fonct. 2011)	205.180,19 €

Recettes	(invest. 2011)	343.306,30 €
- Dépenses	(invest. 2011)	329.408,72 €
+ Excédent	(invest. 2010)	85.171,65 €
= Excédent	(invest. 2011)	99.069,23 €

Restes à réaliser 2011 : 400.063,28 € en dépenses et 163.561,99 € en recettes d'investissement.

Soit : résultat de clôture à reporter au budget 2012 : 205.180,19 + 99.069,23 = 304.249,42 €.

2° Affectation du résultat 2011

Sur proposition du maire, le conseil municipal de Siewiller décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget communal comme suit :

➤ Virement à la section d'investissement (compte 1068)	:	137.432,06 €
➤ Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	:	67.748,13 €

3° Compte de gestion 2011

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2011 dressé par le receveur municipal de la commune de Siewiller, trésorier de Drulingen, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

4° Budget primitif 2012

Le conseil municipal approuve le budget primitif communal de l'exercice 2012, arrêté aux montants de 318.359,00 € en recettes et en dépenses de fonctionnement et de 355.559,00 € en recettes et en dépenses d'investissement.

5° Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'augmenter uniformément les taux des contributions directes locales de 2 % pour l'année 2012 et fixe les taux aux valeurs suivantes :

Taxe d'habitation	:	17,48 %
Foncier bâti	:	12,07 %
Foncier non bâti	:	54,23 %
CFE	:	13,32 %

Le produit fiscal attendu s'élève donc à 104.734 euros.

(Résultat des votes : 6 voix pour une augmentation de 2 %, et 2 abstentions).

6° Convention de fonctionnement du service périscolaire « Les Oisillons »

Le conseil municipal,

Vu les résultats des différentes enquêtes menées auprès des parents d'élèves des différentes écoles maternelles et primaires,

Vu les conclusions des différentes réunions avec les communes intéressées, la caisse d'allocations familiales, la direction départementale de la cohésion sociale, la communauté de communes de l'Alsace Bossue et l'inspection de l'éducation nationale,

après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de participer à la création du périscolaire "les Oisillons" à partir de la rentrée de septembre 2012,
- de valider le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement,
- d'autoriser le maire à signer la convention pour le fonctionnement,
- de valider la clé de répartition pour l'investissement proportionnellement au nombre d'habitants de chaque village,
- de modifier les horaires d'école à partir du mois de septembre 2012.

7° Reprise de la compétence hydraulique du SIVOM de la Vallée de l'Isch

En complément de la délibération prise le 14 avril 2011 concernant la reprise de la compétence hydraulique du SIVOM de la Vallée de l'Isch, le conseil municipal :

- approuve la délibération prise par ce dernier le 6 janvier 2012 stipulant qu'il n'y a pas lieu de se prononcer sur les modalités de répartition financière et patrimoniale pour la restitution de cette compétence.

Séance du 19 avril 2012

1. **Contrat d'accompagnement dans l'emploi**
2. **Dématérialisation des actes budgétaires – avenant**
3. **Bail de location ancienne école maternelle**
4. **Bail de location atelier municipal**

1° **Contrat d'accompagnement dans l'emploi**

En complément de la délibération prise le 24 février 2012, point n° 9, le conseil municipal décide l'embauche d'une personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour les besoins de la mairie. A compter du 09 mai 2012, ce contrat sera conclu pour une durée de six mois, avec une durée hebdomadaire de 20/35èmes.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'agence pôle emploi, le contrat de travail ainsi que les pièces nécessaires.

2° **Dématérialisation des actes budgétaires - avenant**

Considérant la délibération en date du 25 février 2010 procédant à la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Vu la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Bas-Rhin du 15 juin 2010,

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'avenant à ladite convention pour les collectivités territoriales souhaitant procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité relatif à la télétransmission des documents budgétaires sur actes budgétaires.
- Autorise le maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Bas-Rhin, représentant l'état à cet effet.

3° **Bail de location ancienne école maternelle**

Le bail de location de l'ancienne école maternelle située au 3 rue des Tilleuls arrivant à son terme le 1^{er} septembre 2012, le conseil municipal accepte de renouveler le dit bail pour une nouvelle durée de trois ans à l'association de chasse du Rehkoepfel.

Le conseil municipal charge le maire d'en informer le locataire.

4° **Bail de location atelier municipal**

Le bail d'occupation de locaux de stockage, situés dans l'immeuble au n° 18 rue du Stade, arrivant à son terme le 1^{er} mars 2013, le conseil municipal accepte de renouveler le dit bail pour une nouvelle durée d'un an à la société ALSACE APPLICATION de Siewiller.

Le conseil municipal charge le maire d'en informer le locataire.

Séance du 28 juin 2012

1. Validation du choix de l'entreprise retenue par la commission d'ouverture des plis pour les travaux de voirie
2. Travaux cimetière
3. Travaux de signalisation
4. Désignation d'un correspondant tourisme
5. Cérémonie du 14 juillet
6. Avenant convention de fonctionnement du service périscolaire
7. Motion pour nuisances sonores

1° Validation du choix de l'entreprise retenue par la commission d'ouverture des plis pour les travaux de voirie

Le maire informe le conseil municipal qu'à la suite de l'ouverture des plis du 4 juin 2012 par la commission d'appel d'offres concernant les travaux de modernisation de voirie sur la voie communale vers Ottwiller, le marché a été attribué à l'entreprise WENDLING de Weislingen pour un montant total H. T. de 61.011,00 euros.

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- valide le choix de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, soit l'entreprise WENDLING de Weislingen,
 - charge le maire de solliciter les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux,
 - autorise le maire à signer le marché et toutes pièces se rapportant à ces travaux.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012.

2° Travaux cimetière

Le maire présente aux conseillers municipaux une offre de prix de l'entreprise WENDLING de Weislingen pour des travaux d'aménagement des deux allées au cimetière communal avec mise en œuvre d'enrobés.

Après discussion, le conseil municipal :

- approuve le devis présenté pour un montant total H. T. des travaux de 11.826,30 euros
 - autorise le maire à passer commande et à signer tout document relatif à ces travaux.
- Cette dépense est inscrite en section d'investissement du budget primitif 2012.

3° Travaux de signalisation

Le maire présente aux conseillers municipaux deux offres de prix concernant des travaux de signalisation et de pose de coussins berlinois sur la R.D. 107 aux abords de l'école.

Après avoir étudié l'ensemble des devis, le conseil municipal :

- estime que l'offre de la société Alsace Application de Siewiller est incomplète, la demande de complément de la dite offre n'a pas été envoyée par l'entreprise,
- approuve l'offre présentée par la société SVH France de Sarralbe pour un montant total H. T. de 5.987,49 euros, relative aux travaux suivants :

Signalisation verticale :

➤ Rue des Tuileries :

1 panneau EB10 « Entrée d'agglomération » classe 2 DG avec mât, colliers, fourreau fonte.

➤ Chemins ruraux :

6 panneaux B1 « Sens interdit » classe 1,

6 panneaux classe 1 « Sauf desserte des propriétés riveraines » avec mât, colliers et fourreau fonte.

➤ Rue des Vergers et rue des Tuileries :

4 panneaux B13 « 3,5 Tonnes » classe 1 + mât + colliers + fourreau fonte

+ panneaux classe 1 « Sauf véhicules autorisés arrêté du maire n°7 – 2011 »

Signalisation pour ralentisseurs :

➤ Rue des Eglises RD 107 :

2 panneaux de pré signalisation B14 limitation « 30 » classe 1

+ panneaux A2b « Dos d'âne » classe 1 + mât + fourreau fonte

4 panneaux de position C27 « Dos d'âne » classe 1

+ panneaux C20a « Piétons » classe 1 + mât + colliers + fourreau fonte

Pose de coussins berlinois (ralentisseurs) + fixations.

Pose de l'ensemble de la signalisation verticale.

- autorise le maire à passer commande et à signer tout document relatif à ces travaux.
Cette dépense est inscrite en section d'investissement du budget primitif 2012.

4° Désignation d'un correspondant « tourisme »

OBJECTIF

Améliorer la communication et la diffusion des informations à caractère culturel et touristique sur l'ensemble du territoire de l'Alsace Bossue.

MISSIONS DU CORRESPONDANT TOURISME

- Veiller à la diffusion de l'information communiquée par mail par l'office de tourisme (sous forme d'affiche, de flyer par exemple) ou autre dans la mairie du village ainsi que les commerces, restaurants, artisans ou tout autre lieu fréquenté par le public.
- Faire remonter les informations de la commune à l'office de tourisme, telles que la création/fermeture de commerces, l'installation d'artisans, les projets communaux, les nouveautés, les animations des associations de la commune,...
- Faire des suggestions à l'office de tourisme visant à améliorer l'information du public.
Après délibération, le conseil municipal désigne M. Guy FENRICH, conseiller municipal, correspondant tourisme de la commune de Siewiller.

5° Cérémonie du 14 juillet

Organisation de la cérémonie du 14 juillet 2012 à 17 heures au stade municipal. Programme identique à celui de l'an passé. Distribution de friandises aux enfants.

6° Avenant convention de fonctionnement du service périscolaire

Le maire soumet aux conseillers municipaux l'avenant n° 1 à la convention de fonctionnement du service périscolaire « Les Oisillons » qui regroupe les communes de Drulingen, Ottwiller, Lohr, Siewiller, Berg, Burbach, Gungwiller, Thal-Drulingen et se rajoutent les communes de Adamswiller, Asswiller, Bettwiller, Durstel et Rexingen.

Après discussion, le conseil municipal :

- autorise le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de fonctionnement du service périscolaire « Les Oisillons ».

7° Motion pour nuisances sonores

Le maire communique au conseil municipal les informations qu'il a recueilli au sujet de la manifestation bruyante du type « free party » qui s'est déroulée du samedi 23 jusqu'au dimanche 24 juin en fin d'après-midi sur un terrain privé situé sur le ban communal d'Ottwiller, au lieu dit Ellenbach, accessible par la R.D. 1061.

Le maire communique un arrêté ministériel du 3 mai 2002 concernant l'application de l'article 23-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical avec diffusion de musique amplifiée.

Cette manifestation particulièrement bruyante du fait de la mise en place de puissant matériel de sonorisation, transporté sur place par des camions, a empêché le repos nocturne de la population de plusieurs communes environnantes

Le dimanche matin, le maire a observé les abords du site et a constaté la présence de camions et fourgonnettes ainsi que d'un nombre important de voitures particulières.

Il a demandé aux services de la gendarmerie d'intervenir en vue de contrôler la légalité de cette manifestation

Le maire apprend que le propriétaire du terrain a donné son autorisation au déroulement de cette manifestation sur sa propriété.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix pour, **décide** de prendre la motion suivante :

MOTION

Le conseil municipal de la commune de Siewiller, réuni en session ordinaire en date de ce jour, après en avoir délibéré :

- **confirme** les affirmations et les doléances de la population de plusieurs communes voisines de l'intense tapage nocturne incessant provoqué par une manifestation sonore de type « free party » qui s'est déroulée du samedi 23 juin au dimanche 24 juin inclus sur un terrain situé sur le ban communal d'Ottwiller au lieu dit Ellenbach ;

- **dénonce** avec vigueur le comportement indigne des organisateurs de ce vacarme empêchant la population des communes de dormir et de profiter d'une nuit et d'une journée dominicale reposantes ;
- **demande avec insistance aux autorités préfectorales de sanctionner sévèrement :**

1. **les organisateurs de cette bruyante manifestation ;**
2. **de prendre toutes les dispositions nécessaires à ce que ce genre de rassemblement ne puisse plus se reproduire causant des nuisances sonores de telles sortes à gêner le repos des habitants de plusieurs communes distantes les unes des autres de plusieurs kilomètres.**

Séance du 28 septembre 2012

1. **Travaux de voirie chemin vers Ottwiller**
2. **Participation équipements publics : article L. 332-8**
3. **Point P.L.U.**
4. **Programme des travaux d'exploitation ONF**
5. **Prix du bois de chauffage**
6. **Subvention voyage scolaire lycée Sarre-Union**
7. **Motion**
8. **Repas de Noël des personnes âgées**
9. **Fondation du Patrimoine**

1° **Travaux de voirie chemin vers Ottwiller**

A la suite de l'ouverture des plis du 4 juin 2012 par la commission d'appel d'offres concernant les travaux de modernisation de voirie sur la voie communale vers Ottwiller, le marché a été attribué à l'entreprise WENDLING de Weislingen pour un montant total H. T. de 49.711,00 euros.

Après en avoir discuté, le conseil municipal :

- valide le choix de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, soit l'entreprise WENDLING de Weislingen,

2° **Participation équipements publics : article L. 332-8**

Le maire énonce aux conseillers l'article L. 332-8 du code de l'urbanisme modifié par la loi n° 85- 729 du 18/07/1985 – art. 23 JORF 19/07/1985 en vigueur le 01/07/1986, qui dit que :

Une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels.

Lorsque la réalisation des équipements publics exceptionnels n'est pas de la compétence de l'autorité qui délivre le permis de construire, celle-ci détermine le montant de la contribution correspondante, après accord de la collectivité publique à laquelle incombent ces équipements ou de son concessionnaire.

Dans le cadre du permis de construire en cours, déposé par le GAEC PRACHT de SIEWILLER, dont le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'élevage pour vaches laitières, d'une nurserie et d'un silo couloir au lieu dit Nachtweid, les conseillers municipaux, après discussion, considèrent que le projet est d'ordre privé et décident que les travaux d'extension relatifs à ce projet ne pourront être pris en charge par la commune.

Cette délibération sera envoyée au service instructeur de la D. D. T. de Bouxwiller et joint au dossier de permis de construire.

3° **Point P.L.U.**

Le maire fait un compte rendu de l'avancement du dossier P. L. U. de Siewiller.
Prochaine réunion P. L. U. le jeudi 18 octobre 2012 à 9 h à la mairie.

4° **Programme des travaux d'exploitation ONF**

Le conseil municipal approuve l'état de prévision des coupes année 2013 présenté par l'ONF pour un bilan net prévisionnel H.T. de 2.770,00 euros.

5° **Prix du bois de chauffage**

Le conseil municipal décide de maintenir le tarif du bois de chauffage à 55,00 euros le stère non débardé pour la saison hivernale 2012/2013.

6° **Subvention voyage scolaire lycée Sarre-Union**

Le maire donne lecture d'une demande de subvention du lycée Georges Imbert de Sarre-Union pour un voyage scolaire à Bombannes du 24 au 30 juin 2012 concernant l'élève Benjamin CAMEN, domicilié au 27 rue du Stade à Siewiller.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 30 euros à Benjamin CAMEN.

7° **Motion**

Le conseil municipal demande l'arrêt d'attributions de subventions publiques (sous forme directe ou de financement d'études) à des associations qui utilisent cet argent des contribuables pour engager des recours permanents en direction des collectivités qui sont obligées de mobiliser l'argent du même contribuable pour se défendre.

8° **Repas de Noël des personnes âgées**

Le conseil municipal fixe la date du repas de Noël pour les personnes âgées au samedi 15 décembre 2012 à partir de 11 heures au restaurant de la gare.

9° **Fondation du Patrimoine**

La fondation du patrimoine située à Strasbourg, reconnue d'utilité publique, soutient dans chaque région les collectivités publiques, les associations et les particuliers dans leurs actions de sauvegarde du patrimoine de proximité, bâti, mobilier ou naturel, en partenariat avec tous les acteurs locaux.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'adhérer à la fondation du patrimoine et de contribuer annuellement par une cotisation d'un montant de 200 euros, et ce à compter du budget communal de l'exercice 2013.

Séance du 22 octobre 2012

1. **Délibération exceptionnelle concernant les travaux qui engagent la commune en vue de la demande d'extension de l'exploitation GEAC PRACHT**

1° **Participation financière à la réalisation d'équipements publics exceptionnels (article L. 332-8 du code de l'urbanisme).**

Le maire a réuni les conseillers municipaux afin de délibérer sur l'article L.332-8 du code de l'urbanisme, pour une participation spécifique pouvant être exigée du bénéficiaire de l'autorisation de construire qui a pour objet une réalisation à caractère agricole et qui par sa nature nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels. Dans le cas d'espèces il s'agit de la voirie pour laquelle l'article R.111-5 du CU stipule que le projet peut être refusé pour des terrains qui ne seraient desservis par des voies publiques ou privées répondant à son importance.

Mme Brigitte PRACHT, conseillère municipale et directement intéressée par le projet, n'a pas été convoquée et n'a pas assisté à cette réunion.

Dans le cadre du permis de construire en cours, déposé par le GAEC PRACHT de Siewiller, dont le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'élevage pour vaches laitières, d'une nurserie et d'un silo couloir au lieu dit Nachtweid, les conseillers municipaux, après avoir débattu sur la participation financière du pétitionnaire du permis de construire pour l'aménagement de la voirie, demandent à l'unanimité le vote au scrutin secret (article L.2121-21 du CGCT).

Le maire demande aux conseillers municipaux de s'exprimer pour une participation financière du montant de la facture des travaux de voirie à réaliser pour ce projet.

Après avoir dépouillé les 9 bulletins de vote secret, le résultat des votes est le suivant :

- 4 bulletins pour une participation de 50 %
- 2 bulletins pour une participation de 70 %
- 3 bulletins nuls

La commune demandera au GAEC PRACHT de Siewiller une participation financière de 50 % du coût total H. T. des travaux d'aménagement de la voirie.

Cette délibération sera envoyée au service instructeur de la D. D. T. de Bouxwiller pour mention dans l'arrêté du permis de construire.

Séance du 16 novembre 2012

1. **Renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi**
2. **Protection sociale complémentaire des agents**
3. **Location des terrains communaux**
4. **Révision des loyers logements communaux**
5. **Convention d'entretien du domaine public routier départemental**
6. **Programme des travaux d'exploitation ONF**
7. **Devis KUGLER**
8. **Décision modificative budget communal 2012**

1° Renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi

Le maire propose aux conseillers municipaux de renouveler, pour une nouvelle période de six mois, le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Laëtitia NEUHUSER, en charge du classement, de la saisie et numérisation des archives.

Le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat CAE pour une durée de six mois à compter du 9 novembre 2012 avec une durée hebdomadaire de 20/35èmes.

2° Protection sociale complémentaire des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1) **D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le centre de gestion du Bas-Rhin pour le risque :

- **PREVOYANCE** couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès ;

2) **D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

A) **LE RISQUE PREVOYANCE**

Pour ce risque participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;

a. Les garanties souscrites sont les suivantes :

UN SOCLE COMMUN INDIVISIBLE REGROUPANT :

- L'incapacité temporaire de travail (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation)

- L'invalidité (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation)

- Le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie (base de remboursement 100% de l'assiette de cotisation)

OPTIONS

- En option au choix de l'agent :
- la rente d'éducation
- la minoration de retraite
- le capital décès à 200 %

- L'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :

- Le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire.

- En option au choix de la collectivité : le régime indemnitaire.

- Option collective pour tous les agents du régime indemnitaire dans l'assiette de cotisations, entraînant le remboursement du régime indemnitaire à l'agent en cas de perte de ce régime en période de congés de maladie.

b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant forfaitaire annuel maximum de participation par agent sera de 180,- €

La participation forfaitaire sera modulée comme suit : cette participation de la commune sera versée aux agents dans la limite du montant de leur cotisation.

3) PREND ACTE

- que le centre de gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définies comme suit :
0,02 % pour la convention de participation en prévoyance
- que les assiettes et les modalités de recouvrement soient identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin

4) AUTORISE le maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

4° Location des terrains communaux

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de louer les terrains communaux pour une nouvelle période de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2011 jusqu'au 31 octobre 2020. La valeur nominale du fermage, fixée à 1,22 € l'are, est révisable annuellement sur la base de l'indice de fermage publié chaque année le 1^{er} octobre. Le conseil municipal autorise le maire à signer les différents contrats de bail à ferme avec les intéressés.

5° Révision des loyers logements communaux

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'augmenter le loyer mensuel du logement communal de 2 % pour l'année 2013, soit 278,00 euros par mois, charges non comprises.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide d'augmenter le loyer mensuel de l'ancienne école maternelle de 2 % pour l'année 2013, soit 106,00 euros par mois, charges non comprises.

6° Convention d'entretien du domaine public routier départemental

Le maire soumet aux conseillers municipaux, une convention d'entretien relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de Siewiller, entre le département du Bas-Rhin, la commune de Siewiller et le SIVOM de la vallée de l'Isch.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la dite convention et tout document s'y rattachant.

7° Programme des travaux d'exploitation ONF

Le conseil municipal approuve le devis des travaux d'exploitation dans la forêt communale présenté par l'O. N. F. pour un montant total T.T.C. de 8.350,00 euros.

8° Devis KUGLER

Le conseil municipal approuve l'offre de l'entreprise KUGLER de Réding concernant le balayage mécanisé de toutes les rues communales avec chauffeur, soit environ 6 kms de fil d'eau.

Le passage de la balayeuse sera facturé à un tarif horaire H. T. de 81,50 € (environ 2,5 heures)

Le repli du matériel sera facturé à un tarif horaire H. T. de 60,00 €.

Le traitement sera facturé à 14,50 € le m3.

L'entreprise interviendra dans la commune courant de semaine 48.

9° Décision modificative budget communal 2012

Le conseil municipal ouvre les crédits suivants au budget communal 2012 :

en dépense :	c/73923 :	+ 119,- €
en recette :	c/73111 :	+ 119,- €



Du temps où nos grands parents étaient jeunes

L'autre jour le voisin, aujourd'hui âgé de plus de 80 ans se fâchait contre plusieurs jeunes qui passaient et repassaient avec leur mobylette dans la rue des églises. Leur pot d'échappement était trafiqué et cela énervait beaucoup le vieil homme. Il criait après eux sans qu'ils ne puissent l'entendre « N'ont-ils rien d'autre à faire durant toute la journée ? Les parents ne s'occupent ils pas de ce qu'ils font et n'ont-ils pas d'autres occupations ? »

Le grand père pris de colère s'assied sur le banc à l'ombre du tilleul centenaire et me dit « De notre temps où nous avons l'âge de ces jeunes gens, nous n'avions pas tout ça. Je vais te raconter nos occupations quand j'étais jeune et avais leur âge »

Dans les années 20 nous n'avions pratiquement aucun jouet. Les filles avaient des poupées qui avaient déjà servies à leurs sœurs aînées. Quelques privilégiées avaient une poussette pour les promener.

Nous, les garçons n'avions que des jouets que notre papa nous confectionnait dans des chutes de bois qui provenaient de la fabrication des outils des champs. Je me rappelle qu'un Noël mon parrain m'avait offert un jeu de cube en bois dont inlassablement je remplaçais les différentes pièces pour les mettre en ordre afin de voir l'image qui y était fractionnée. Mon copain Emile lui, possédait un jeu de construction également en bois brut. Nous refaisions l'édifice à chaque fois que la construction instable s'écroulait. Mon cousin Albert avait un petit chien à roulette qu'il tirait avec une ficelle.



Des fois nous avons droit à jouer avec la petite charrette qui servait à emmener les bidons de lait matin et soir à la laiterie qui était située près du Kirchbrunne. Moi, je prenais place à l'avant et je mettais le guidon entre les pieds et mon frère Henri poussait à l'arrière. Nous faisons cela en hiver avec notre luge, on formait avec les copains d'écoles des « serpents ou des avions » On commençait en haut du village près de la maison de Krembs Lézy et on dévalait sur la route enneigée jusque devant Millerpeters Huss en poussant des cris de joies. On était heureux et cela durait des heures sans être dérangé par aucune voiture, car dans notre village personne n'en possédait.

Mon père avait un vélo et il arrivait qu'il nous prêtait son moyen de locomotion, car il était fier d'en posséder un à cette époque où la majeure partie de la population se déplaçait à pied. Ne pouvant pas tenir l'équilibre sur cet engin qui était plus grand que moi, je me mettais debout sur une pédale, en équilibre et je le faisais avancer comme une trottinette.

Je raffolais quand le père de Brunne Kannesse Schang nous donnait une vieille roue de bicyclette ou un vieux pneu de vélo pour pouvoir jouer en les faisant rouler avec l'aide d'une baguette en courant à côté. Cela était mieux que le vieux cerceau en bois de mon cousin Georges.

Nous jouions également aux billes au milieu de la rue, qui n'était pas goudronnée. Il n'y avait pas de voitures. Nous pratiquions ce jeu entre les bouses de vaches, qu'il fallait éviter. Mon voisin Adam possédait une toupie en bois avec un fouet.



A cette époque Georges Sins que l'on appelait Bot's Georges avait une grande ferme dans le Haselweg. On l'appelait ainsi à cause de son métier de facteur rural qu'il exerçait en annexe. Son exploitation comportait une dizaine de vaches et deux chevaux qu'il utilisait pour charrier les voitures pleines de fumier. A chaque sortie on admirait la façon qu'il avait soigné son chargement afin de ne pas salir les chemins communaux. Nous nous amusions à courir de part et d'autre de sa charrette que les chevaux peinaient à faire avancer dans la montée du village entre la ferme de Pracht Peter et Sins Henri que l'on surnommait Brunne Kannesse Henri.

En été nous nous rendions souvent au bord du ruisseau qui coule en contre bas du village. Nous coupions des petits bouts de bois que nous jetions dans l'eau. Nous prenions un grand plaisir à courir sur les berges pour accompagner nos « bateaux » à savoir lequel arriverait le premier auprès du pont du « Binselweg » sur la route de Veckersviller.



Ma sœur Caroline, en été ou durant le mois de juin juste avant que mon père allait procéder à la coupe des foins confectionnait avec ses copines des colliers et des couronnes de fleurs des champs. C'était magnifique quand elles rentraient couronnées avec les magnifiques marguerites qui s'épanouissaient par milliers dans les prairies. Tu sais on ne faisait que deux coupes, au mois de juin juillet on faisait du foin et on attendait fin du mois d'août pour le regain. Pour accomplir ce dur labeur mon père partait très tôt le matin à la rosée avec sur le dos la faux qu'il avait rebattue la veille au soir.

Après que le regain était engrangé et que la brume automnale recouvrait la campagne, nous allions emmener les bovins au pâturage les jeudis après-midi quand nous n'avions pas classe. Nous étions heureux au milieu des prés et des colchiques qui nous rappelaient que la nature allait bientôt entreprendre son repos hivernal. On rassemblait des branches sèches et nous faisons un feu avec les copains. Une fois qu'il avait bien pris nous sortions de nos poches, des pommes de terre, des pommes ou encore du lard pour les faire griller dans les flammes qui nous fascinaient. Je n'ai que de bons et beaux souvenirs de cette époque.

En hiver pour économiser les bougies ou le pétrole, car à cette époque notre village n'était encore pas pourvu d'électricité, le soir après avoir soigné les deux vaches dans l'écurie nous allions rendre visite à nos voisins pour se raconter les histoires de famille autour du seul fourneau à étage qui trônait dans la Stub et qui chauffait cette unique pièce de la maison. Nous, les enfants profitions de cette occasion et étions contents car on avait droit à rester éveillé un peu plus longtemps que d'habitude. On appelait cela « Meye ». Une odeur subtile de pommes grillées s'échappait du premier étage de ce fourneau. C'était les pommes que la grand-mère Christine avait pris soin de les mettre sur la plaque chaude pour pouvoir les déguster tous ensemble. Dans la période qui précédait Noël on aidait maman à confectionner les bredeles dont l'odeur embaumait toute la maison par les épices qu'ils contenaient. Avant chaque période de l'avent maman allait à Drulingen à la droguerie acheter les différentes épices pour cette délicieuse pâtisserie de fête. Durant la période hivernale mon père passait ses journées dans son atelier où il réparait les râteaux, houes et autres outils dont on avait besoin durant toute la saison prochaine. Il confectionnait également les balais pour l'année à venir avec des branches de saules séchées. Il

profitait de notre absence les journées où on allait à l'école pour bricoler quelques jouets qui allaient garnir le sapin et orner la Stub à Noël. C'était des objets rudimentaires, mais qui nous rendaient heureux le soir où la famille fêtait la naissance de Jésus. Le sapin qui trônait au milieu de la Stub était garni de quelques boules, des pommes et des cierges magiques « Sterne spritzere » qu'on disait. Après le culte ou la messe de minuit toute la famille se rassemblait dans l'unique pièce chauffée et mon père entamait des chants de Noël. Toute la famille chantait avec lui. Le Chriskindel était passé et les jouets



de papa étaient au pied du sapin avec quelques oranges. On avait enfin le droit de goûter les bredeles que maman avait confectionné avec amour. « S'esch schen gewen »

Soudain les deux jeunes resurgissent à nouveau avec leurs bruyantes machines et le grand-père comme dans un sursaut se réveilla comme s'il était parti dans un autre monde. A nouveau il s'écria « Vous les jeunes vous ne savez pas apprécier ce dont vous bénéficiez de votre temps. Si seulement nous avions la moitié de ce que vous possédez. Quand j'avais votre âge on savait apprécier les choses simple et on avait le respect de ceux qui étaient nos aînés »

Les temps ont bien changé depuis l'époque où le vieil homme était un enfant. Ces récits sonnent comme des histoires d'un autre temps où la vie s'écoulait avec moins d'impératifs. On se contentait de ce que dame nature nous réservait. L'entraide entre les habitants était bien plus présente. Mais les jeunes de nos jours raconteront sûrement plus tard à leurs petits enfants les exploits de leur jeunesse, car pour eux notre époque sera également celle du grand-père d'aujourd'hui dans trois quarts de siècle.

René Burr

Décès en 2012



EHRHARDT André

Né le 22 juin 1939

† 10 février 2012

à l'âge de 72 ans



UNTEREINER Frieda

Née STOCK le 23 avril 1927

† 19 avril 2012

à l'âge de 85 ans



BRACH Jamina

Née ALEKSANDROWICZ

le 13 décembre 1922

† 17 septembre 2012

à l'âge de 89 ans



BLEICHNER Jeanne

Née PARISET le 30 juillet 1925

† 27 septembre 2012

à l'âge de 87 ans

La commune renouvelle les condoléances aux familles éprouvées

« Les condoléances ne ressuscitent pas le défunt mais elles entretiennent la confiance entre ceux qui restent ». Proverbe africain

Naissance

ORTEGA Mathéo
né le 24 février 2012
fils de **ORTEGA Cédric** et de **BRASSEL Stéphanie**

PRACHT Simon
né le 10 juillet 2012
fils de **PRACHT Ludovic** et de **STAHL Christelle**

GRUMBACH Noé
né le 25 août 2012
fils de **GRUMBACH Régis** et de **BAUER Kristell**

KLEIN Ethan
né le 02 septembre 2012
fils de **KLEIN Noël** et de **WILHELM Michaela**

MORI Clara
né le 20 septembre 2012
fille de **MORI Christophe** et de **BELLOT Alexandra**



Mariage



Mariage à Bust des enfants de notre village avec les deux maires de :

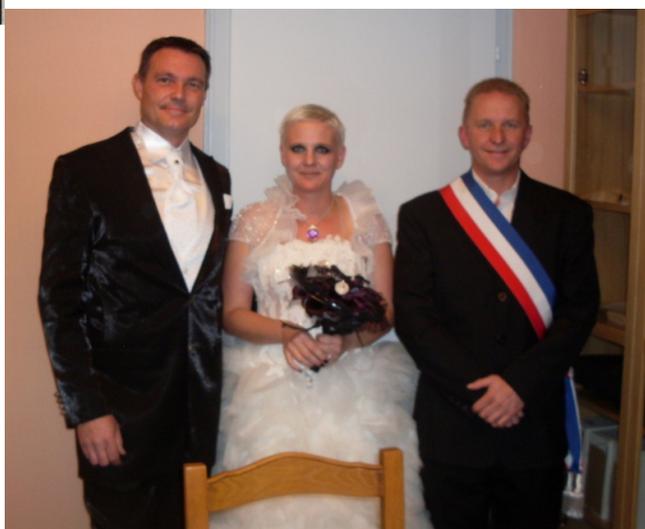
Michel Beltran et Danielle Schroeter

Le 15 septembre 2012



Christophe Schmitt et Nadia Glatt

Le 29 septembre 2012



Les anciens à l'honneur



Depuis le début de l'année 2012, nous avons la joie de pouvoir souhaiter les anniversaires suivants : Madame Irène MARTIN 85 ans, Madeleine GREINER 85 ans, Armand KLEIN 80 ans, Hélène KLEIN née Martin 80 ans. Pour des raisons personnelles ces personnes ont exprimé la volonté de ne pas être publiées sur ces pages. Néanmoins nous leur avons rendu visite pour leur présenter les vœux de la commune.



Fernand PRACHT

Né le 21 mars 1932
80 ans



Lydia BURR

Née WEBER le
22 aout 1927
92 ans (doyenne)

Marcel ENSMINGER

Né le 23 août 1927
85 ans



Joseph PFEIFFER

Né le 2 octobre 1932
80 ans



Fête des Anciens

Cette année encore la fête de Noël a eu lieu au restaurant de Céline et Frédérique.



Nous sommes heureux de constater que année après année, vous êtes fidèles au rendez vous que la commune vous adresse. Cette rencontre vous permet de vous revoir tous et de partager un moment de rire et de bonne humeur. Et pour nous conseillers municipaux d'apprendre de vos expériences.



Une drôle de personne s'est invitée et à égayer l'après midi en faisant participer la salle à une curieuse chasse aux cadeaux et ceci d'une manière très ludique.



Ce qui s'est passé cette année

2 mars



Désolant !! Une nouvelle tentative de pénétration dans les vestiaires a été constatée, par la porte principale et par les volets. Pour info cette porte a coûté plus de 3000 Euros et a été remplacée suite à une effraction commise en 2010.

Afin de préserver nos installations, le conseil municipal demande à toute personne qui constate un mouvement suspect de jour ou de nuit de signaler les faits auprès de la gendarmerie en appelant le 03.88.00.62.00.

31 mars "Nettoyage de Printemps"



Pour la deuxième fois un « Nettoyage de printemps » fut organisé sur notre banc communal avec l'aide de nombreux bénévoles. Le temps clément et l'humeur joyeuse des troupes nous a permis de constater en fin de matinée que le volume de déchets tout en étant encore important et tout de fois bien inférieur à l'année précédente

Il faut croire que nous avons tous eu à cœur de préserver notre environnement. Espérons que cela dure. Après les efforts et les longues marches nous avons également partagé un bon repas que le membre « des PRIMEVERES » ont eu la bonté de préparer.

Sécurisation de la zone de l'école, panneaux



Pour continuer sur notre projet d'amélioration de la sécurité routière, nous avons fait installer des coussins berlinois qui obligent les usagers de la route à ralentir à l'approche de l'école. Malheureusement fort est de constater que malgré



ceci, quelques automobilistes inconscients font des zigzags sur la route afin d'éviter les coussins, ce qui est en soit encore plus dangereux pour les usagers venant en sens inverse.

Où et le civisme et le respect de l'autre?

Eclairage public

La dernière tranche a été réalisée cette année.

Le temps des crécelles weekend de Pâque



Les enfants du village ont fait tourner les crécelles pour remplacer les cloches restées silencieuses jusqu'au soir de la vigile pascale. C'est par petits groupes, que les jeunes ont parcouru dès l'aube et plusieurs fois par jour les rues du village. Pour la traditionnelle quête chez les habitants plusieurs charrettes joliment décorées furent nécessaires.

Première communion le 29 avril

Onze enfants ont fait la première communion dont certains enfants de notre commune à savoir :
Andréa Collignon, Théo Kuhn, Danaé Léonard
L'office fut célébré par le père Albert Braun



14 juillet fête national

Fidèle à la tradition, la fête nationale a été célébrée comme il se doit par un discours de monsieur le maire suivi par des chants entonnés par les enfants de la commune dirigés par madame Isch .

Il s'en est suivi une distribution de knacks et du verre de l'amitié que nous avons partagé avec les personnes présentes.

Les maires de Lohr, Bust Ottwiller nous ont fait l'honneur de participer à cette cérémonie.



Après Lohr 2009, Bust en 2010 et Ottwiller en 2011 « La marche de l'Ellenbach » à Siewiller le 22 juillet

Le cycle est ainsi bouclé, comme convenu avec la 4^e et dernière

« Ballade autour de l'Ellenbach »

organisée par notre commune avec la participation de plusieurs associations des différentes communes, les communes de Lohr, Ottwiller, Bust et Siewiller.

Le soleil étend au rendez vous, nous avions un grand nombre de marcheurs venus des quatre communes mais également d'horizons plus lointains.

Des panneaux explicatifs sur divers points particuliers ont jalonné le parcours le rendant ainsi instructif.

Un concours était organisé pour les plus jeunes qui ont été récompensés par des prix.



Fête des pompiers ? Aout



Cette fois encore un soleil écrasant était au rendez vous pour que les marcheurs puissent parcourir les chemins de notre campagne. Et comme chez les gaulois, les chasseurs ont préparé des sangliers à la broche. Mais heureusement qu'Obélix n'était pas là, sinon personne aurait pu les déguster.



Accident insolite et spectaculaire sur le banc de notre commune

Le jour de la fête de l'école un avion a fait un atterrissage d'urgence près de la forêt de Lohr en limite de notre banc. Heureusement plus de peur que de mal les passagers et le pilote sont sortis idem. Ils n'eurent qu'une grosse frayeur.



« Les PRIMEVERES »

ont organisé

Marché de Noël 2011



Le 2^e marché de Noël fut un vrai succès avec une vingtaine d'exposants sous chapiteaux.

Un concert de la chorale St Dorothée et des enfants des Primevères a clôturé ce premier dimanche de l'aveint.



Crémation des sapins le 14 janvier

La crémation des sapins eu lieu le 14 janvier.

Par la même occasion les diplômés du concours de fleurissement des maisons pour l'année 2010 furent délivrés. Le jury était composé d'habitants des villages voisin de Lohr, Bust, d'Ottwiller.



Visite d'une chocolaterie à Saint Jean Kourtzerode en février



Une sortie gourmande a particulièrement intéressé les enfants, qui ont pu voir, sentir, manipuler et surtout goûter le chocolat. Tout ceci sous l'œil vigilant des accompagnateurs qui se sont autant fait plaisir que les jeunes.

Défilé des enfants pour le carnaval le 7 mars

Après la traditionnelle récolte des bonbons chez les habitants de Siewiller, les enfants ont pris le goûter au stade avec les fameux beignets de carnaval offert par

« Les PRIMEVERES ».



4^e vide grenier le 15 avril



Pour la quatrième année consécutive la brocante organisée par l'association « Les PRIMEVERES » a attiré de nombreux brocanteurs et chineurs.

La pluie annoncée ne fut pas au rendez vous et c'est d'autant mieux. Une belle animation régnait sur ce marché aux puces.

Dés le petit jour les membres de l'association proposaient au point de restauration café, petite restauration à midi et pizzas - flamms en soirée, la buvette a fonctionné tout au long de la journée. Les portes ouvertes des cuisines Teutsch et l'exposition de voitures de collections ont ravi le public.

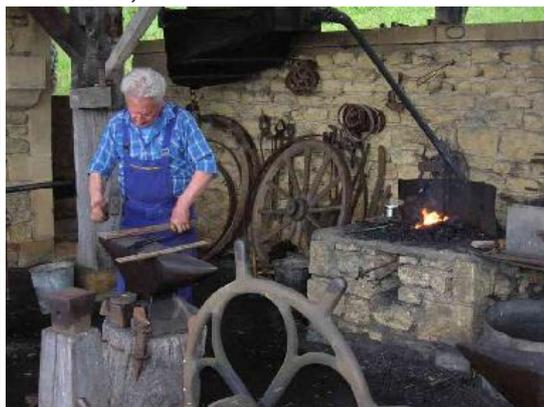


Sortie découverte du village des vieux métiers le 27 mai



« Les PRIMEVERES » ont organisé avec un grand succès une sortie très originale et qui a ravies petits et grands. Cette sortie à AZANNES dans la Meuse, nous a fait découvrir et fait revivre, non sans émotion, en réel mais également dans nos souvenirs (pas si lointains en fait) la dure vie de nos parents pour certains voir de nos grand parents.

Tout un village a été reconstitué début XX^e siècle, avec tous les vieux corps de métiers que l'on retrouvait également chez nous il y a peu, tuilier, charron, potier, vannier, lavandière, meunier, charpentier, agriculteur, tailleur sur pierre, berger, maréchal ferrant, bonnetière,



Journée intergénérationnelle 6 juillet



Sous un beau soleil les plus jeunes ainsi que les anciens ont pu faire des activités ludiques à l'extérieur tandis que certains à l'intérieur s'appliquaient avec soin à qui mieux triche.



Soirée Halloween le 31 octobre



Une fois n'est pas coutume, mais par manque de place, une soirée « halloween » a été organisée à Veckersviller. Petits et grands se sont pris aux jeux et ont fait la fête aux démons.



Bricolage de Noël pour décorer la commune



Les enfants ont été ravis d'avoir la lourde tâche de créer, fabriquer et peindre les différentes décorations de Noël pour décorer nos sapins, nos rues et les églises. Merci à eux et aux bénévoles pour leur patience et le temps passé.

Les « Rencontres et amitié » pour nos anciens

Sont devenues une rencontre très appréciée de nos concitoyens et à chaque fois attendue avec impatience.

Les « Rencontres et amitié » se sont poursuivies tout au long de cette année, même durant l'été, au vestiaire du stade.

Cordiale invitation à ceux qui ne sont pas encore venus.



Trouver les 11 erreurs



1- Messieurs le maire a perdu ses cheveux
 2- la drapau de la fille du premier rang a droite a changer
 3- la bande blanche de la chaussure gauche du troisième enfant premier rang a disparue
 4- un trou dans le pantalon du quatrième enfant du premier rang
 5- le sweet short du cinquième enfant a changer
 6- un enfant est apparu au deuxième rang a gauche
 7- un serre tête sur l'enfant en troisième position au second rang
 8- les cheveux du quatrième enfant du second rang un pousser
 9- la lettre « E » a disparue du sweet short du second rang.
 10- le sweet short du cinquième enfant au troisième rang a changer
 11- madame Isch s est fait pousser les cheveux

Problème de math :

Remplir la grille ci-dessous avec les chiffres 1, 2, 3, 4, 5 en alignant ces chiffres de telle manière qu'ils ne soient présents qu'une seule fois en vertical ou horizontal et en suivant les instructions

(exemple 3 ← 4 ou 5 → 1) réponse page 42

□	□	□	□	□
□	□	□	↑	□
□	□	□	↓	□
2	□	□	←	□
□	□	□	□	←
↓	□	□	□	↑
□	→	□	□	→



Macabre découverte à Drulingen

Lors de la soirée en l'honneur des 35 ans de l'association Classic Jazz Dance, un homme va mourir assassiné. Sa fiancée danse ce soir là, lui est présent, mais un autre prétendant le surveille, il projette de le tuer pour prendre sa place auprès de la belle danseuse. Le spectacle terminé, le jeune homme veut rejoindre sa fiancée, malheureusement l'autre individu l'attend et lui assène un coup de couteau dans le dos. Il s'effondre et baigne dans son sang. S'en suit une panique pour cacher le cadavre.

Le médecin légiste examine le cadavre



Plusieurs intervenants professionnels ont joué leur propre rôle durant cette mise en scène.

Cette « macabre découverte » a permis aux professionnels de la justice d'expliquer leur travail à un public curieux.

Plus de 300 personnes étaient présentes, intriguées par l'intitulé de l'événement. Malgré les affiches et les articles, beaucoup ne savaient pas ce à quoi ils allaient assister.

Interrogation du suspect

Concours photos 2012 « Alsace Bossue Insolite »



La présidente a remis aux gagnants du concours les prix qui ont été généreusement offerts par les auteurs présents au premier salon Croqu'livres.



Salon Croqu'livres à Lorentzen

Événement majeur en Alsace Bossue.

Pour la première fois s'est déroulé à Lorentzen le premier salon du livre.

Une quarantaine d'auteurs et d'éditeurs locaux ont répondu présents.

Plusieurs animations autour du livre se sont déroulées durant toute la journée.

Dédicaces, contes pour enfants, lectures gourmandes, atelier madeleine, il y en avait pour tous les goûts. L'on pouvait également à déguster la bière de Lorentzen avec la fameuse croqu'knack.



Atelier madeleines dirigé par Emmanuelle, où petits et grands pouvaient s'adonner à confectionner de délicieuses gâteaux.

Cette journée a drainé un public de 700 personnes de tous âges, des curieux, des passionnés de lecture, des amateurs de polars, d'histoire, de bandes dessinées, etc....



Une manifestation à renouveler en 2013



Le Plan Local d'Urbanisme

(C'est quoi ?)

Depuis 2007 la commune de Siewiller est dotée d'un document d'urbanisme appelée Carte Communale. Celle ci délimite la zone (restreinte) qui est constructible dans le périmètre du village. Malheureusement de nombreuses incohérences ont été relevées depuis, malgré l'enquête publique de l'époque, notamment l'exclusion de zones constructibles, maisons hors zone. Une révision de ce document était rendue nécessaire.

Lors de la séance du 24 juin 2011 le conseil municipal a fait venir Md Danielle Beck de la DDE afin de nous donner des explications sur les différentes possibilités offertes => réfection de la carte communale ou faire un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le conseil municipal a étudié les avantages et inconvénients puis a approuvé la mise en œuvre d'une procédure de transformation de la carte communale par un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

La commission d'ouverture des plis a choisi le bureau d'étude ECOLOR de Fénétrange pour accompagné la commune dans l'élaboration du futur PLU.

Le PLU délimitera les différents secteurs en fonction de l'utilisation du sol, permettra un développement harmonieux et mesuré de la commune, permettra également de mettre en évidence les possibilités de logements diversifiés et adaptés à la demande et de protéger le patrimoine bâti et naturel. Ce document d'urbanisme façonnera le village de demain.

Tout au long de l'élaboration de ce document qui prend en moyenne une durée de 2 ans, la commune fera part de l'avancée de la procédure et des réflexions et mettra à disposition des personnes concernées ou intéressées les différents documents de travail élaborés au fils des réunions.

Tous les habitants et ceux qui ont des propriétés dans notre commune pourront y inscrire leurs demandes et poser les questions au sujet du nouveau document d'urbanisme qui en résultera.

***** ATTENTION *****

SEULES LES DEMANDES OU QUESTIONS CONSIGNEES DANS CE CAHIER SERONT TRAITEES ET PRISES EN COMPTE AU COURS DE L'ELABORATION DE CET IMPORTANT DOCUMENT D'URBANISME.

Après l'étude du projet par le conseil municipal et après consultation des différents services, le PLU sera soumis à l'enquête publique durant un mois. Il sera consultable en mairie et chacun pourra venir exprimer ses remarques ou doléances et les notifier dans le registre d'enquête publique.

En fin de cette période le Plan Local d'Urbanisme sera approuvé définitivement par le conseil municipal.

Ce document est constitué de plusieurs éléments :

1. **1 Diagnostic territorial** : La situation de la commune et ses principaux enjeux : peuvent se décliner en plusieurs volets (domaine environnemental, domaine paysager, des risques, l'identité physique du territoire : climat, hydrologie, géologie, domaine de l'économie, démographie, l'emploi, l'habitat, les équipements publics, le patrimoine naturel ou historique).
2. **L'Etat initial de l'environnement** : On va trouver en général un inventaire :
 - Des milieux naturels, terres agricoles, en particulier ceux considérés comme les plus précieux (exemple : les sites de Natura 2000, les sites protégés, les secteurs protégés au titre de la loi littoral ou loi montagne)
 - Chapitre sur la qualité de l'eau, de l'air et du sol
 - Composante faune/flore (en insistant sur les éléments rares)
 - Chapitre sur les équilibres et les continuités écologiques à préserver (exemple : cours d'eau et sa ripisylve ; forêt bordant une rivière)
3. **Les orientations générales retenues pour le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le zonage** : Il faut indiquer les secteurs et les grands choix réglementaires qui leurs correspondent permettant la mise en œuvre du projet communal et ce aussi bien en matière d'urbanisme qu'en matière de protection.
4. **Les incidences prévisibles sur l'environnement** : L'idée est d'indiquer de façon assez précise les conséquences des choix de la commune sur l'environnement à la fois en termes d'urbanisation (exemple : nombre d'ha rendus constructibles) ou en termes de protection (secteurs efficacement protégés par le PLU, construction possible dans les espaces naturels et agricoles, protection de l'air, de l'eau et du sol)
5. **La compatibilité au regard des lois et règlements** : Doit préciser en quoi les choix spatiaux et réglementaires de la commune respectent les principales lois notamment en matière de protection des paysages et de l'environnement. (loi littoral, loi montagne, Natura 2000)

Constitution de la commission du PLU :

- Burr René Maire
- Isch Daniel 1^{er} adjoint
- Fenrich Guy 2^{ème} adjoint
- Schroeter Alain Conseiller
- Mertz Christian Conseiller
- Danielle Beck (Chargée d'études en urbanisme) - DDT 67
- Christine Kriegel Chargée d'étude de l'urbanisme et du paysage du bureau d'étude ECOLOR

INFORMATIONS – INFORMATIONS – INFORMATIONS – INFORMATIONS

- 80 % des cambrioleurs passent par la porte d'entrée ou une fenêtre.
- Un cambrioleur abandonne au-delà de 5 minutes de vaines tentatives.
- 50 % des cambriolages ont lieu pendant les vacances.
- 8 vols sur 10 ont lieu entre 10 et 12 heures et 14 et 16 heures.
- La plupart des cambrioleurs agissent pendant l'absence des habitants
- Parce que cela n'arrive pas qu'aux autres.

Conseils de prévention contre les cambriolages

1 - **Les malfaiteurs n'ont pas beaucoup de temps**, ils doivent aller vite; donc tout ce qui les entrave dans leur action est positif : clôture, portail, serrures de sécurité, barreaux aux fenêtres du rez-de-chaussée, grillage ou haie vive d'épineux constituent de bons obstacles. La résistance des dispositifs à l'effraction est primordiale (serrure multipoints...). Si de jour, les murs et les haies vives hautes cachent votre façade aux passants et facilitent le travail des cambrioleurs qui agissent en toute tranquillité, de nuit les voleurs aiment travailler dans la pénombre : étudiez la mise en place de projecteurs extérieurs qui s'allument au passage d'une personne, d'une lampe intérieure déclenchée par minuterie simulant une présence le soir.

2 - **Les voleurs opèrent en silence**, il faut penser au dispositif qui pourra les mettre en fuite : une alarme sonore à l'effraction ou volumétrique les dérangera dans leur entreprise, voire une alerte répercutée sur une société de télésurveillance. Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable. Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous. Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.

3 - **Une boîte aux lettres qui déborde de courrier ou des volets clos** (jour et nuit) trahissent une absence prolongée. Faites appel à un parent ou à un voisin pour assurer un ramassage régulier du courrier et/ou une ouverture quotidienne des volets. Ne laissez pas de messages sur le répondeur signalant votre absence.

4 - **Vous possédez des objets ou du mobilier de valeur** (les piles de linge sont les cachettes les plus connues). Prenez des photographies de ces pièces, en cas de vol un descriptif détaillé pourra alors être diffusé et les recherches en seront facilitées. Relevez les numéros d'identification des matériels audiovisuels, photographiques et autres... ne conservez pas de sommes d'argent importantes chez vous, chèques et cartes bancaires sont autant de moyens de paiement pratiques.

5 - **Signalez vos absences (vacances) aux services de gendarmerie** dans le cadre des opérations «tranquillité vacances», le circuit des patrouilles faites par les gendarmes intégrera un passage devant chez vous avec des contrôles sur votre habitation. Soyez vigilants au contact des démarcheurs à domicile.

6 - **Soyez acteurs de votre sécurité** : soyez vigilants et appelez la gendarmerie en cas de démarchage inhabituel ou de présence de personnes au comportement suspect ou de véhicule suspect. Relevez les numéros d'immatriculation discrètement.



**La Gendarmerie Nationale,
une force humaine proche
de vous :**
**Prévention
Dissuasion
Répression**

La gendarmerie et la sécurité plaquette d'information comment protéger vos biens

L'habitation

Les portes d'entrée principale et de la cave sont les accès privilégiés des cambrioleurs. Faites en sorte que ces portes soient solides, et que la serrure soit sécurisée de manière à retarder le maximum une effraction de la serrure ou de la porte.

COMMENT ?

Changez de serrure lorsque vous venez de vous installer dans un nouveau logement. Vous ne savez pas qui a fait des doubles de clés avant vous !

Le cylindre de serrure ne doit pas dépasser de la partie externe de la porte, et la plaque de protection extérieure de la serrure ne doit laisser aucune vis apparente, devenant ainsi quasi-indémontable de l'extérieur.

Les cambrioleurs n'aiment pas perdre leur temps à essayer, le temps est leur ennemi !

Les volets doivent être solides et résister à une effraction ou une ouverture de force.

Lorsque vous vous absentez de chez vous, ne laissez pas de fenêtre entrouverte (oscillo-battante), c'est une invitation au vol pour les cambrioleurs !

Si vous vous absentez pendant plusieurs jours, prévenez vos voisins de votre absence. Vous pouvez également prendre contact avec la gendarmerie dont vous dépendez. Ainsi, des patrouilles pourront y effectuer des passages de jour comme de nuit (opération tranquillité-vacances).

En cas de doute sur la sécurité de votre habitation, prenez contact avec votre assureur, un serrurier, ou demandez conseil à la gendarmerie du lieu de votre domicile, c'est gratuit.

Des personnes avisées pourront toujours vous conseiller sur la meilleure façon de protéger au mieux votre domicile et vos biens, et peut-être vous éviter de mauvaises surprises.

Le véhicule

Ne laissez rien dans votre voiture, de jour comme de nuit. Un objet oublié dans votre voiture attire la convoitise des voleurs (chéquier, sac à main, vêtements, appareil photo).

Emportez avec vous la façade amovible de votre autoradio, le GPS fixé par ventouse sur le pare-brise, le lecteur portable (MP3) que vous laisseriez sur ou sous le siège de la voiture, dans les vide-poches ou la boîte à gants. Les voleurs savent où chercher !

Si vous avez un garage, une cour, stationnez votre voiture en un lieu plus sûr que la voie publique !

Fermez toujours votre voiture à clef, même pour quelques instants. Vous perdez plus de temps à effectuer les démarches nécessaires suite à un vol que de fermer la voiture à clef !

Les biens que vous transportez sur vous

Évitez de transporter de grosses sommes d'argent sur vous.

Lorsque vous réglez vos achats par carte bancaire, évitez que le code que vous utilisez ne soit vu par des inconnus. Ne laissez par derrière vous les tickets édités par les distributeurs de billets. Ne laissez jamais une tierce personne manœuvrer votre carte bancaire lors d'un dysfonctionnement du distributeur, seul un employé de la banque est autorisé à le faire.

Les sacs à dos pour femme sont à proscrire, surtout lorsque vous vous promenez dans des lieux fréquentés (marchés, manifestations diverses). Portez les sous le bras ou devant vous, vous éviterez de mauvaises surprises.

Les achats sur internet

Nombres de méfaits sont à ce jour commis par l'intermédiaire d'internet. Ne faites des achats que si vous êtes certain que le site que vous utilisez est sécurisé.

Quelques conseils pratiques

Conservez vos factures, en cas de vol, elles pourront vous servir à justifier de votre bien et comportent des éléments d'identification qui nous seront nécessaires.

Faites des photographies de vos biens de valeur (pendules, bibelots, bijoux, etc..)

Notez les numéros de vos appareils de valeur, montres, téléphones portables (n°IMEI), etc...

Gardez soigneusement ces documents et à l'abri des curieux.

Intervenants

AIDEZ NOUS

Chacun d'entre vous peut contribuer à améliorer la sécurité et la prévention des vols.

Comment ?

La gendarmerie ne peut être partout, vous le savez bien, la sécurité publique a ses limites. Mais chacun d'entre vous peut, par son action personnelle, contribuer à la sécurité des biens et des personnes.

Vous voyez un véhicule suspect, inhabituel, dans votre commune, de jour comme de nuit ?

Notez le numéro d'immatriculation, la marque, la couleur de la voiture, transmettez rapidement ces renseignements à la gendarmerie de votre résidence, ou à votre mairie.

Des personnes inconnues font du porte à porte ? Exigez la présentation d'une carte professionnelle.

En cas de refus, avisez la mairie et la gendarmerie.

Ces éléments que vous êtes en mesure de nous fournir peuvent contribuer à améliorer la sécurité publique.

Nous saurons également respecter votre anonymat, si vous le désirez.

C'est avec votre aide que nous pourrions contribuer à améliorer cette sécurité si chère à tous.

N'oubliez pas nous pouvons tous être victimes d'un vol un jour, cela n'arrive pas qu'aux autres.

La sécurité est l'intérêt de tous, prenez note de ces quelques conseils.

RAPPEL

Gendarmerie de DRULINGEN: 03.88.00.62.00

Appel d'urgence de jour et de nuit: 17

A/C Patrick SINTEFF, Commandant la Brigade de Gendarmerie de DRULINGEN



Ouverture du périscolaire

"Les Oisillons"



Quand ?

En septembre 2012

Où ?

à la Maison de l'Enfance de Drulingen

Pour qui ?

Les enfants de 4 à 12 ans scolarisés dans les communes de Drulingen, Ottwiller, Siewiller, Lohr, Gungwiller, Berg, Burbach, Thal Drulingen

L'accueil périscolaire « Les Oisillons » à Drulingen fonctionne pendant l'année scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) midi et soir. Il accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans. La priorité d'accès à cette nouvelle structure ouverte les jours scolaires depuis le mois de septembre 2012 est donnée aux enfants des catégories de familles domiciliées dans les communes participant à ce lieu d'accueil à savoir : Drulingen, Ottwiller, Siewiller, Lohr, Berg, Thal-Drulingen, Gungwiller, Burbach, Rexingen, Adamswiller, Burbach, Bettwiller et Asswiller.

Les repas de midi se feront sur 3 sites différents:

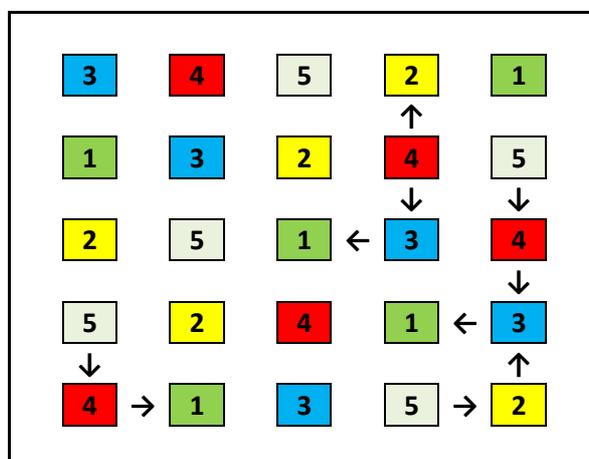
- à la maison de retraite pour les enfants scolarisés à l'école primaire de Drulingen
- à la salle polyvalente d'Asswiller pour les enfants scolarisés dans le RPI Avenir
- à la maison de l'enfance pour tous les autres

L'accueil du soir aura lieu à la maison de l'enfance pour tous les enfants. Les Oisillons accueillent également les enfants le mercredi de 8 à 18 heures à la maison de l'enfance. Les mercredis toutes les familles résidant sur la communauté des communes peuvent inscrire leurs enfants. Les locaux de l'accueil périscolaire sont situés à la Maison de l'Enfance au n°23 de la rue de Phalsbourg à Drulingen.

Tél. 03.88.89.17.98 Mail : lesoisillons.drulingen@gmail.com

Pour tous renseignements veuillez prendre contact avec Virginie Knipper directrice de l'accueil.

Réponse au problème de math :



La Carte d'identité

Bénéficiaire : Vous devez être de nationalité française et être âgé d'au moins 18 ans ou être émancipé.

Durée de validité : 10 ans

Coût : Pour une première demande ou un renouvellement, la demande d'obtention d'une carte nationale d'identité (CNI) est gratuite.

Dans le cadre d'un renouvellement, si l'ancienne carte ne peut pas être présentée (en cas de perte ou de vol), le prix de la demande est de 25 euros, en timbre fiscal.

Dépôt de la demande: La demande est rédigée sur un formulaire délivré en mairie uniquement.

- Vous devez vous présenter personnellement au guichet.

- Pour une première demande présentez vous au guichet muni de:

- Du document CERFA complété et signé

- 2 photographies identiques récentes et parfaitement ressemblantes de face, tête nue d'un format de 35 mm sur 45 mm précise

- D'un justificatif de domicile (Généralement une facture EDF ou téléphonique

- Un justificatif d'Etat Civil du demandeur tel qu'un extrait d'acte de naissance ou photocopie de l'acte comportant la filiation datant de moins de 3 mois, ou à défaut copie intégral de l'acte de mariage

- Un justificatif de nationalité dans le cas où le justificatif d'Etat Civil ne suffit pas

En cas de perte ou de vol : Une déclaration de perte ou de vol ainsi qu'un timbre fiscal d'un montant de 25 €uros devra en plus accompagner votre demande

Étapes de délivrance: Votre demande, une fois complétée et vérifiée par l'agent de la mairie, est acheminée à la préfecture ou à la sous-préfecture à laquelle elle est rattachée.

Après instruction de votre dossier, les informations relatives à votre identité et à votre domicile font l'objet d'une saisie informatique en sous-préfecture ou préfecture. Parallèlement, la partie du formulaire de demande comprenant votre photographie et votre signature est transmise à l'unité de production.

En fin de processus de fabrication, les cartes sont triées par destination et mises automatiquement sous pli en vue de leur expédition vers les mairies.

Délais d'obtention: Variables selon le lieu géographique de la demande. Si vous habitez dans un département métropolitain (à l'exception de Paris), vous pouvez, à partir du numéro de demande qui vous a été remis lors du dépôt de son dossier, suivre votre demande par internet (pièce disponible au guichet, en cours d'instruction...).

Remise de la CNI: La CNI vous sera remise sur lieu de dépôt du dossier. Vous devrez restituer votre ancienne carte qui sera détruite.

Nom sur la CNI : La carte d'identité est établie au nom de famille. Il est possible d'y faire figurer un nom d'usage. Le nom choisi devra être mentionné à la rubrique « deuxième nom »

Le Passeport

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet de prouver son identité.

Toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique, sauf s'il s'agit de la procédure de demande de passeport en urgence.

Bénéficiaire : Vous devez être de nationalité française.

Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande et du retrait du passeport.

A noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

Lieu de la demande : Les démarches peuvent être effectuées, quel que soit votre lieu d'habitation :

En France : dans l'une des mairies (ou antennes d'arrondissement à Paris) équipées d'une station biométrique,

A l'étranger : auprès de votre consulat (ou votre ambassade) à contacter préalablement pour savoir s'il est équipé pour les passeports biométriques.

Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Pièces à fournir : Si vous possédez une carte d'identité sécurisée (plastifiée)

Si vous ne possédez pas de carte d'identité ou seulement un ancien modèle cartonné

Formulaire de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)

Timbres fiscaux : 86 € ou 89 € selon les cas

2 photographies d'identité (elles peuvent être prises directement au guichet)

Justificatif du domicile (Facture de téléphone ou électricité)

Carte d'identité sécurisée

Justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation (ou copie intégrale) de moins de 3 mois,

Si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (sauf si vous êtes né en France et que au moins un de vos parents est né en France).

En cas d'utilisation d'un nom d'usage (nom de l'époux, nom de l'autre parent) : pièces supplémentaires

A savoir : Les originaux de toutes ces pièces doivent être présentées. Vous devez également remettre les photocopies des pièces qui restent en votre possession (titre d'identité, justificatifs de domicile et de nationalité française).

La demande est faite à la Mairie de Drulingen
Uniquement MARDI et JEUDI de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

Coût : 86 €uros

Retrait du passeport : Le passeport n'est pas fabriqué sur place et ne peut donc pas être délivré immédiatement. Les délais de fabrication sont variables en fonction du lieu de la demande.

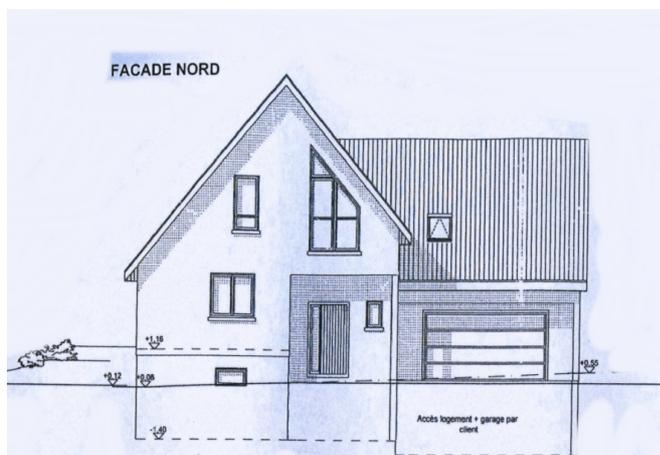
Remise du passeport : Vous devez retirer en personne le passeport au lieu de dépôt du dossier et le signer sur place.

Permis de Construire ou Déclaration de travaux ?

Le permis de construire est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Ce document obligatoire pour les travaux de grande importance ne doit porter que sur les biens immobiliers.

Travaux sur les constructions nouvelles



D'une manière générale, les constructions nouvelles sont par principe soumises à permis de construire, même lorsqu'elles ne comportent pas de fondation.

Par exception, sont notamment dispensés d'un permis de construire, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf si elles sont implantées en secteurs sauvegardés ou en site classé :

Les constructions qui créent entre 2 et 20m² de surface hors œuvre brute (SHOB), les constructions dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 12 mètres et qui n'ont pas pour effet de créer de surface plancher ou qui ont pour effet de créer une SHOB inférieure ou égale à 2m².

Tous travaux de constructions inférieurs à 20m² ex: abri de jardin acheté dans le commerce, pergolas, terrasses couvertes ou non nécessite un dépôt de déclaration de travaux en mairie

Travaux sur les constructions existantes

Les travaux sur constructions existantes sont en principe non soumis à permis de construire.

Par exception, un permis de construire est notamment exigé pour : l'agrandissement d'un bâtiment lorsque l'opération vise à créer plus de 20m² de SHOB. C'est le cas par exemple lorsque le projet de construction nécessite la création de niveaux supplémentaires à l'intérieur du logement, augmentant ainsi la surface habitable, le changement de destination d'une construction (par exemple le changement d'un local commercial en local d'habitation) lorsque ces travaux sont accompagnés d'une modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment, la réfection de la toiture, la modification du volume de l'habitation lorsque l'opération nécessite de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.



La demande de déclaration de travaux peut être rempli et imprimé via le formulaire téléchargeable: Cerfa 13404*01

Recours obligatoire à un architecte : Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire lorsque la surface hors œuvre nette (SHON) de la future construction dépasse 170 m².

Constitution du dossier : La demande de permis de construire doit être effectuée à la mairie de la commune où est situé le terrain ou sur imprimé au moyen du formulaire :

Cerfa n° 13406*01 (demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes). Ce formulaire doit être utilisé pour les projets de construction d'une nouvelle maison individuelle d'habitation et ses annexes (garage, piscine, par exemple) ou pour tous les travaux sur une maison individuelle existante. Si le projet nécessite d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, il est possible d'en faire la demande directement sur le formulaire. Si vous cliquez sur le lien (en bleu) vous avez la possibilité de remplir le formulaire sur votre ordinateur pour ensuite l'imprimer ou Cerfa n° 13109*01 (demande de permis de construire comprenant ou non des démolitions). Ce formulaire de demande doit être utilisé pour tous les projets de construction ou d'aménagement autres que la construction d'une maison individuelle d'habitation et/ou ses annexes. Si le projet nécessite d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, il est possible d'en faire la demande directement sur le formulaire. Si vous cliquez sur le lien (en bleu) vous avez la possibilité de remplir le formulaire sur votre ordinateur pour ensuite l'imprimer.

Pièces à fournir : Quel que soit le permis de construire demandé, la demande doit être complétée par un dossier constitué notamment des documents suivants (la liste des pièces à fournir est limitativement énumérée sur la notice du formulaire choisi) :

- **un plan de situation du terrain,**
- **un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier,**
- **un plan de coupe du terrain et de la construction,**
- **une notice décrivant le terrain et présentant le projet,**
- **un plan des façades et des toitures,**
- **une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage.**

La demande de permis de construire et le dossier qui l'accompagne doivent être établis en 4 exemplaires. Un exemplaire supplémentaire peut être demandé notamment lorsque le terrain est situé dans le périmètre de protection d'un bâtiment historique et qu'il est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Dépôt du dossier

Le dossier complet (demande de permis de construire et pièces à fournir) doit être déposé directement à la mairie où est situé le terrain ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Affichage du dossier

La demande de permis de construire fait l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent son dépôt et reste affichée tout le temps de l'instruction du dossier

Délai d'instruction

La mairie adresse un récépissé qui indique le délai d'instruction du dossier.

Elle dispose d'un délai : de 2 mois pour instruire une demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes, 3 mois pour une demande de permis de construire ou permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions, si le dossier est complet, ou de 1 mois, pour réclamer les pièces manquantes, par lettre recommandée avec avis de réception ou par courrier électronique (si l'intéressé a accepté ce mode de transmission) s'il est incomplet. Dans ce cas, l'intéressé dispose de 3 mois pour compléter son dossier. Ce n'est qu'une fois que le dossier est complet que la mairie peut instruire le dossier.

Réponse de l'administration

Lorsque la mairie autorise, par un arrêté, la réalisation du projet de construction tel qu'il est décrit dans la demande de permis de construire, elle adresse cet arrêté en recommandé avec avis de réception ou par courrier électronique.

L'arrêté peut également imposer des prescriptions ou adaptations mineures (changement de couleur par exemple). Ces modifications imposées par l'administration sont motivées.

En l'absence de réponse de l'administration à l'issue du délai d'instruction de 2 mois, l'intéressé bénéficie en principe d'un permis de construire tacite. L'administration a alors 2 mois à compter de l'obtention du permis tacite, pour faire savoir à l'intéressé les éventuelles contributions financières qu'il aura éventuellement à supporter.

Recours contre le refus d'obtention d'un permis de construire

Lorsqu'un permis de construire a été refusé, le demandeur a la possibilité de demander à l'autorité qui a pris l'acte (en général le maire) de revoir sa position. Cette demande s'effectue dans les 2 mois suivant le refus par lettre recommandée avec accusé de réception.

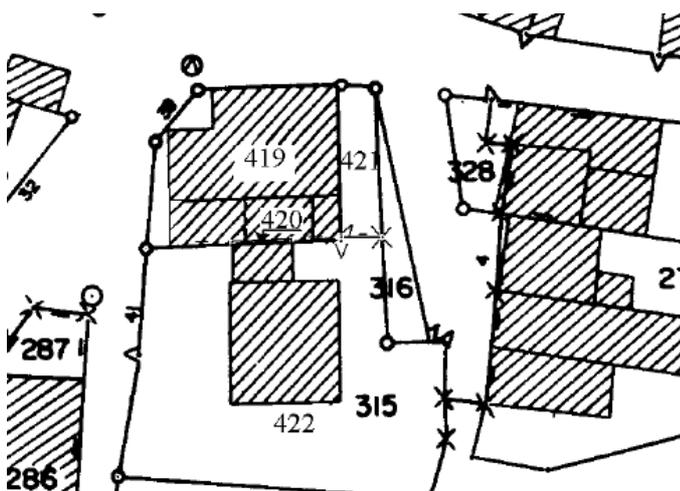
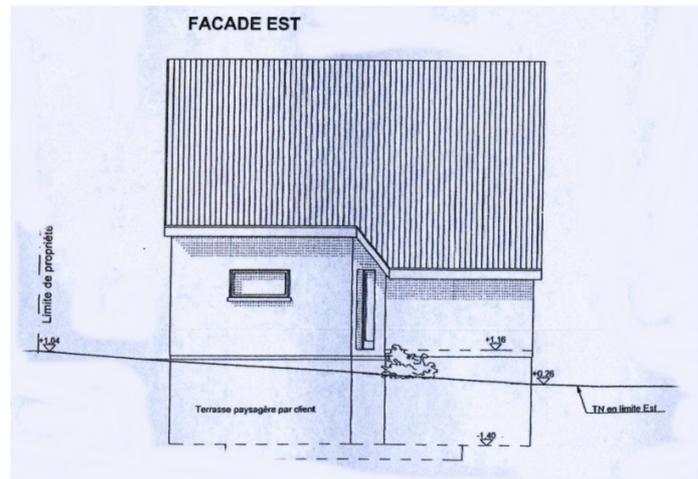
Si cette tentative amiable échoue, le demandeur peut s'adresser au président du tribunal administratif du lieu

où se situe le terrain pour solliciter l'annulation du refus de permis de construire.

Le demandeur a 2 mois à compter de la date de la notification de la décision de refus pour saisir le tribunal administratif par lettre recommandée avec avis de réception.

La requête du demandeur doit exposer clairement les raisons qui permettent de justifier son droit à l'obtention du permis de construire.

Si l'intéressé obtient gain de cause, l'administration doit alors à nouveau se prononcer sur la demande de permis de construire.



Rester chez soi en toute sécurité et dans un environnement confortable, même quand on vieillit : c'est possible, pas cher et facile !

Adapter son logement pour y résider le plus longtemps possible ? C'est possible, facile et très largement subventionné (généralement à 80 % !). Deux jeunes volontaires du Service Civique en mission pour aider les habitants dans leur démarche.

Vous avez, ou l'un de vos proches, des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser la baignoire, pour vous déplacer dans votre logement ? Le Conseil Général du Bas-Rhin vous accompagne pour trouver une solution adaptée à votre situation et vos besoins.

Avec la mission « Accompagnement de personnes en perte d'autonomie », le Conseil Général vous propose une visite à domicile, gratuite, de deux jeunes filles volontaires du Service Civique, sérieuses et motivées, Amandine et Sophie, pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques du quotidien au sein de votre foyer.

De plus, elles peuvent vous renseigner et vous accompagner dans les démarches administratives afin de bénéficier des aides financières pour des travaux (salle de bain, accès du logement, siège-monte escalier, etc.). C'est le dispositif « Adapt'Logis 67 » permettant d'adapter votre logement à vos besoins et ainsi de garder votre indépendance et vous épanouir pleinement à votre domicile.

Il faut le faire avant que ne survienne l'accident qui oblige à quitter sa maison ou son appartement ! N'hésitez pas à prendre contact avec elles : elles sont également susceptibles dans les prochaines semaines de vous contacter directement. Vous aurez l'occasion, enfin de les rencontrer sur des marchés, lors de réunions de clubs d'ainés, etc.

Contacts

Conseil Général du Bas-Rhin – Direction de l'habitat :
logement@cg67.fr

Les accompagnateurs de l'Adaptation de l'Habitat :
Amandine STEINSOULTZ - 03.69.33.24.77

Sophie WACKENHEIM - 03.69.33.24.78

Un exemple d'adaptation du logement



Avant travaux



Après travaux

En raison des jours fériés, les collectes pour **SIEWILLER** sont modifiées comme suit.

La collecte du mardi 1^{er} janvier 2013 est reportée au mercredi 2 janvier

La collecte du mardi 2 avril est reportée au mercredi 3 avril

La collecte du mardi 7 mai est avancée au lundi 6 mai

La collecte du mardi 21 mai est reportée au mercredi 22 mai

NOUVEAU à la Déchèterie
Intercommunale de Thal Drulingen
Un espace réemploi, à côté de chez vous !

JE DONNE,
au lieu
de jeter



Réduisons vite
nos déchets, ça
déborde !



A compter du
03/09/12
Donnez une
seconde vie à vos
déchets !



Tel : 03.88.01.67.07



Tel : 03.88.01.21.00

Nos déchets ménagers vous informent...

Poubelles bi-sacs



Les poubelles bi-sacs sont mises à disposition par le SYDEME.

Par conséquent, si vous quittez le territoire de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, il faudra rendre cette poubelle en mairie ou au propriétaire.

Cette poubelle est garantie 5 ans. Si votre poubelle se casse, ramenez-la en mairie elle sera échangée.

Les sacs multiflux sont interdits en déchèterie

Les sacs multiflux ne doivent pas être emmenés en déchèterie.

Ces sacs ont un coût important (environ 10 €/habitant/an). Ils sont spécifiques à la collecte multiflux pour la reconnaissance des couleurs au niveau du tri optique à Sarreguemines.



Espace Réemploi à la déchèterie

Depuis le 3 septembre, nous vous proposons un nouveau service à la déchèterie pour donner une seconde vie à vos objets au lieu de les jeter.



L'entreprise d'insertion IDAL est missionnée pour assurer l'accueil de l'espace Réemploi à la déchèterie afin de réceptionner des meubles, des livres, des bibelots, de la vaisselle, des vélos, des jouets, des vêtements en bon état que vous ne voulez plus garder.

Ces objets sont récupérés une fois par semaine par Emmaüs Saverne qui les mettra en vente dans leur boutique.

Cela permet la création d'emplois « solidaires » tout en produisant moins de déchets

Collecte de vêtements usagés

Des tracts circulent régulièrement pour la collecte en porte à porte de vêtements. Méfiez-vous de ces collectes faites par de « fausses » entreprises qui revendent les bons vêtements et jettent le surplus dans la nature ou dans la poubelle. **Utilisez de préférence les conteneurs mis à disposition dans les communes** qui sont gérés par COLLTHAB ou le Relais Est qui travaillent avec des associations caritatives telles qu'Emmaüs ou la Croix Rouge **ou l'espace Réemploi à la déchèterie.**

